

■ **DECISION MUNICIPALE 2023 - 552**
Autres types de contrats

Le Maire de la Ville de CREIL,
Direction générale des services techniques

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales., à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

La proposition présentée par la société D.E.F domiciliée Zone d'Activités de la Broye 45, rue du Moulin à ENNEVELIN (59710) relative à la maintenance du système de sécurité incendie du Centre Municipal de Vaux

Décide :

Article 1 : de signer un contrat relatif à la maintenance du système de sécurité incendie du Centre Municipal de Vaux avec la société D.E.F pour une durée de un an (1) à compter du 1^{er} octobre 2023, renouvelable par tacite reconduction trois fois (3) pour la même durée.

Article 2 : de fixer le montant annuel de cette prestation à 1626,00€ hors taxes (mille six cent vingt six euros hors taxes) soit 1951,20€ TTC (mille neuf cent cinquante et un euros et vingt centimes euros toutes taxes comprises)

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la ville

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Certifiée exécutoire la

présente décision municipale,
CREIL, le
Le Maire,
Par délégation,
La directrice générale des services techniques
Marie-Claire GIBERGUES



Fait à Creil le 14 septembre 2023

Jean Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO

